

## 7. CONCLUSIONS

### 7.1 ANALYSE TERRITORIALE EXPLORATOIRE AU DÉPART DES HUBS CRÉATIFS

Dans la perspective de la poursuite de la réflexion et de la valorisation des données et des analyses qui en ont été tirées, nous avons testé le potentiel d'une investigation transversale au départ du contexte territorial dans le cadre d'un exercice exploratoire que nous présentons ici. Une analyse spécifique de l'environnement économique des **neuf hubs créatifs** que compte la Wallonie a été menée dans ce cadre. En effet, ces hubs créatifs sont la concrétisation de la volonté régionale de promouvoir des moteurs d'innovation, un développement économique local et territorial, ainsi que l'entrepreneuriat et la mise en réseau des acteurs. La dimension territoriale liée à la mise en place de ces hubs apparaît, de ce fait, manifeste.

Selon les ambitions régionales, les hubs créatifs devraient stimuler et favoriser le développement de nouvelles entreprises au sein d'un écosystème d'innovation. Ainsi, ce sont à la fois des entreprises relevant de l'économie créative, mais aussi de l'économie numérique, qui sont plus particulièrement visées. Le développement récent de ces hubs<sup>1</sup>, à partir de 2014 pour les plus anciens, ne nous permet toutefois pas d'analyser pleinement, avec suffisamment de recul, **l'impact territorial local de l'implantation des hubs créatifs**.

Cependant, à l'inverse et à partir de la base de données d'entreprises Bel-first, nous avons tenté d'appréhender les **contextes d'insertion de ces hubs et d'éventuelles dynamiques émergentes**. Notre territoire d'analyse a été délimité, arbitrairement, par les isochrones de 10 minutes de marche autour de chacun des neuf hubs créatifs. Ce choix a été fait, car il permet de garantir l'idée de proximité et parce qu'il correspond à un seuil psychologique lié à la métrique piétonne. Les isochrones ont été calculés et dessinés dans un SIG, à partir du service web Openrouteservice.

Une **analyse comparative** a ensuite été réalisée entre, d'une part, les entreprises des économies créative et numérique localisées à moins de 10 minutes à pied des hubs et, d'autre part, l'ensemble des entreprises Bel-first de ces deux économies. Deux variables ont été étudiées :

- 1) Le secteur d'activité NACE 5 de l'entreprise
- 2) La date de création de l'entreprise

Avant d'exposer les résultats de cette analyse du tissu économique local, il convient de préciser le **contexte territorial** dans lequel s'inscrit chaque hub créatif. Pour cela, nous avons croisé la localisation des hubs avec notre typologie du territoire wallon réalisée à partir d'un carroyage, présentée au chapitre 4.2. Le bilan de ce croisement est repris dans le tableau ci-dessous.

Nom	Territoire	Type de maille
Green Hub	Arlon	Parc commercial et tertiaire périphérique
Plug R	Liège	Urbain très dense avec très bonne accessibilité bus
Hub créatif de Seraing	Seraing	Parc commercial et tertiaire périphérique
Hub créatif de Verviers	Verviers	Urbain très dense avec très bonne accessibilité bus
TRAKK	Namur	Urbain très dense avec très bonne accessibilité bus
Open Hub	Louvain-la-Neuve	Parc commercial et tertiaire périphérique

<sup>1</sup> <https://plus.lesoir.be/art/830967/article/economie/entrepreneuriat/2015-03-24/hubs-creatifs-wallons-pour-quoi-faire>

Hub créatif Charleroi Métropole	Charleroi	Urbain avec très bonne accessibilité ferroviaire
Le Click	Mons	Parc commercial et tertiaire périphérique
Wap's Hub	Tournai	Urbain avec bonne accessibilité bus / Urbain avec très bonne accessibilité ferroviaire <sup>2</sup>

**Tableau 65 : Localisation des neuf hubs créatifs de Wallonie en regard de la typologie par maille.**

Nous pouvons observer que **les hubs créatifs sont systématiquement situés soit au sein d'une maille de type parc tertiaire périphérique, soit au sein d'une maille urbaine (très) dense.**

Les hubs d'Arlon (campus ULiège, le long de la N4 à proximité du complexe Brico/Carrefour), de Seraing (le long du nouveau boulevard urbain), de Louvain-la-Neuve (à proximité du boulevard périphérique Baudouin Ier, en connexion directe avec la N4/N25 et l'E411) et de Mons (au sein du parc d'activités Initialis, en face du complexe commercial des Grands Prés) sont localisés dans une maille du premier type, dans un **contexte péricentral**. Ils bénéficient tous d'une **(très) bonne accessibilité routière** : ils se situent le long d'axes routiers structurants et ne sont pas intégrés au tissu urbain dense historique. La logique est, apparemment, de s'insérer au sein d'un parc d'activités péri-central, au sein d'un environnement avec une orientation scientifique et/ou technologique.

Les cinq autres hubs (Liège, Verviers, Namur, Charleroi et Tournai) sont, eux, situés dans un **contexte central et urbain**, au sein d'un tissu urbain dense. Le hub créatif de Namur (le TRAKK) est néanmoins localisé à l'extérieur du centre ancien (la Corbeille), le long d'un boulevard périphérique (avenue Reine Astrid). Les hubs de Liège (place Saint-Étienne, à proximité de la place Saint-Lambert), de Verviers (place du Marché, à côté de l'Hôtel de Ville), de Charleroi (quai 10) et de Tournai (quai des Poissons-ceaux) sont situés dans le centre ancien. Certains hubs se sont implantés à la suite d'opérations de **rénovation urbaine**. C'est le cas par exemple du hub de Tournai, créé dans le cadre de la mise en œuvre du périmètre de remembrement urbain du Quartier Saint-Piat (approuvé en 2013). De manière générale, ces cinq hubs s'inscrivent et participent à un processus de régénération urbaine, voire de valorisation d'espaces dégradés. Notons que c'est également le cas du hub sérésien qui s'inscrit dans le projet de requalification urbanistique de la vallée sérésienne.

Notons également la **caractéristique « fluviale »** de la localisation de trois hubs créatifs : le TRAKK à Namur et le hub créatif de Charleroi Métropole sont établis le long de la Sambre, tandis que le Wap's Hub à Tournai est implanté le long de l'Escaut. La présence de l'eau et d'un cadre paysager qualitatif ont peut-être fait partie des critères qui ont participé à la décision de localisation de ces hubs, ou en tout cas l'ont influencée de manière indirecte. Il s'agit là d'un « marqueur identitaire ».

L'analyse locale de l'environnement des hubs créatifs apporte également quelques constats intéressants. Comme évoqué plus haut, la zone d'investigation correspond aux isochrones de 10 minutes de marche autour des hubs. Tout d'abord, cette analyse a porté sur les secteurs d'activité NACE 5 présents au sein de ces périmètres, ensuite sur la proportion d'entreprises créées après 2010.

Nous nous sommes focalisés ici sur les thématiques créative et numérique, car les analyses précédentes ont démontré leur propension respective à privilégier les environnements urbains, ce qui n'est pas le cas de l'économie circulaire. Le premier tableau exposé ci-dessous traite de l'**économie créative**. Il reprend les secteurs d'activité présents à moins de 10 minutes à pied des hubs, regroupant minimum 5 entreprises<sup>3</sup> et dont l'**indice de spécialisation à l'intérieur des isochrones par rapport à l'ensemble de la Wallonie** est supérieur à 1. Cet indice correspond au quotient de la part du secteur

<sup>2</sup> Wap's Hub est situé à la limite entre deux mailles.

<sup>3</sup> Cette limite minimale a été choisie afin de sélectionner les secteurs les plus représentatifs.

d'activité dans les secteurs d'activité de l'économie créative présents au sein des isochrones (numérateur, repris dans la colonne « % » du tableau) par la part du secteur d'activité dans l'ensemble des secteurs d'activité de l'économie créative en Wallonie (dénominateur). Ainsi, un indice de spécialisation égal à 1 signifie que le poids d'un secteur donné dans l'économie créative localisée à moins de 10 minutes à pied des hubs correspond exactement au poids de ce secteur dans l'ensemble de l'économie créative wallonne (pas de spécialisation ni de sous-spécialisation).

Les résultats indiquent que **la grande majorité des secteurs créatifs « spécialisés », c'est-à-dire davantage présents à proximité des hubs créatifs, relèvent du commerce de détail**. Ce constat est à mettre en lien avec la localisation urbaine des hubs, qui est, comme nous l'avons vu, soit centrale, soit péricentrale. Par exemple, le poids (7,2 %) du commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie dans l'économie créative locale (autour des hubs) est plus de 3 fois supérieur (indice de 3,16) à son poids dans l'économie créative régionale. Comme évoqué, l'absence de recul suffisant lié à la récurrence des hubs rend prématurée toute identification d'une quelconque interaction.

Ensuite, nous avons calculé le pourcentage d'entreprises créatives créées après 2010 à moins de 10 minutes à pied des hubs créatifs, et l'avons confronté au pourcentage d'entreprises créatives créées après 2010 pour l'ensemble de l'économie créative wallonne. Il en ressort qu'à moins de 10 minutes de marche des hubs, les entreprises créées après 2010 représentent 35 % de l'économie créative, alors que la part est de 36 % quand l'on considère l'ensemble de l'économie créative wallonne. Nous n'observons donc **pas de différence significative dans le développement récent de nouvelles entreprises créatives entre, d'une part, l'environnement local des hubs et, d'autre part, le territoire wallon dans sa globalité**. Comme nous le verrons plus loin, ce n'est pas le cas en ce qui concerne l'économie numérique.

Code NACE 5	Nombre d'entrep.	% <sup>4</sup>	Indice de spécialisation
47714 - Commerce de détail de sous-vêtements, de lingerie et de vêtements de bain en magasin spécialisé	9	2,41	4,67
47610 - Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	7	1,87	3,79
47712 - Commerce de détail de vêtements pour homme en magasin spécialisé	8	2,14	3,25
47650 - Commerce de détail de jeux et de jouets en magasin spécialisé	12	3,21	3,21
47770 - Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	27	7,22	3,16
47792 - Commerce de détail de vêtements d'occasion en magasin	5	1,34	3,05
47722 - Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage en magasin spécialisé	6	1,60	2,99
47711 - Commerce de détail de vêtements pour dame en magasin spécialisé	20	5,35	2,85

<sup>4</sup> Part d'entreprises du secteur d'activité considéré par rapport au nombre total d'entreprises créatives situées à moins de 10 min de marche des hubs créatifs.

47716 - Commerce de détail de vêtements, de sous-vêtements et d'accessoires pour dame, homme, enfant et bébé en magasin spécialisé, assortiment général	53	14,17	2,61
47599 - Commerce de détail d'autres articles de ménage en magasin spécialisé n.c.a.	5	1,34	2,18
90021 - Promotion et organisation de spectacles vivants	6	1,60	2,15
47721 - Commerce de détail de chaussures en magasin spécialisé	13	3,48	1,98
47786 - Commerce de détail de souvenirs et d'articles religieux en magasin spécialisé	5	1,34	1,67
47791 - Commerce de détail d'antiquités en magasin	5	1,34	1,54
90023 - Services spécialisés du son, de l'image et de l'éclairage	6	1,60	1,06

**Tableau 66 : Secteurs d'activité (NACE 5) de l'économie créative présents à moins de 10 min de marche des hubs créatifs, regroupant minimum 5 entreprises et dont l'indice de spécialisation est supérieur à 1.**

Le second tableau présente les résultats pour l'**économie numérique**. Le secteur serviciel des portails web apparaît comme étant le plus spécialisé des secteurs du numérique à proximité des hubs créatifs. Avec un indice de spécialisation de 2,3, son poids dans l'économie numérique locale (autour des hubs) est plus de 2 fois supérieur à celui dans l'économie numérique régionale. Relevons également la localisation préférentielle des entreprises relevant du « commerce de gros d'ordinateurs, équipements informatiques périphériques et logiciels » (filrière de la distribution) et du « traitement de données, hébergement et activités connexes » aux alentours des hubs créatifs. Les activités de programmation informatique, qui représentent un quart des entreprises numériques présentes à 10 minutes de marche des hubs, sont également préférentiellement localisées à proximité des hubs créatifs. Or, le secteur de la programmation est lié à un potentiel d'innovation important (développement de logiciels, de produits informatiques), ce qui entre en cohérence avec la philosophie des hubs créatifs.

Ensuite, nous pouvons tirer des constats à partir de la date de création des entreprises numériques environnantes aux hubs. D'après nos calculs, à moins de 10 minutes de marche de ceux-ci, les entreprises créées après 2010 représentent 43,7 % de l'économie numérique, alors que la part est seulement de 39,9 % quand l'on considère l'ensemble de l'économie numérique régionale. Nous observons donc, au contraire de l'économie créative, un **développement récent de nouvelles entreprises numériques légèrement plus important au sein de l'environnement local des hubs, par rapport à ce que l'on constate dans le territoire wallon dans sa globalité. Dès lors, on peut clairement poser l'hypothèse de l'émergence d'un écosystème local spécifique. Celle-ci serait toutefois à vérifier avec davantage de recul.**

Code NACE 5	Nombre d'entrep.	% <sup>5</sup>	Indice de spécialisation
63120 - Portails Internet	7	4,83	2,30
46510 - Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	5	3,45	1,44
62010 - Programmation informatique	37	25,52	1,35
63110 - Traitement de données, hébergement et activités connexes	6	4,14	1,26

**Tableau 67 : Secteurs d'activité (NACE 5) de l'économie numérique présents à moins de 10 min de marche des hubs créatifs, regroupant minimum 5 entreprises et dont l'indice de spécialisation est supérieur à 1.**

Afin de pouvoir aller plus loin dans la réflexion et toujours dans la perspective de **l'hypothèse d'émergence d'un écosystème local autour des hubs créatifs**, nous avons mené une **dernière analyse**. Celle-ci concerne cette fois **l'ensemble de l'économie Bel-first** et non plus uniquement les secteurs créatif et numérique. L'objectif est d'examiner si, au sein des mailles dans lesquelles sont localisés les hubs, il existe davantage d'entreprises (tous secteurs confondus) que la moyenne pour le type de maille considéré. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous. Il en ressort qu'à la question posée, la **réponse est affirmative** puisque pour huit 8 hubs sur 9, le nombre effectif d'entreprises situées au sein de la maille est plus élevé que le nombre moyen d'entreprises pour le type de maille considéré. Seul le hub de Verviers est dans la situation inverse. Bien évidemment, ce constat est à mettre en perspective avec **une volonté de dynamisation du contexte local** avec, bien souvent, des opérations de régénérations du cadre bâti. Toutefois, vu les résultats de l'analyse, on peut supposer la présence d'un hub créatif a un effet dynamogène sur l'ensemble du contexte territorial et participe au processus de revitalisation économique.

Nom	Type de maille	Nombre d'entreprises moyen (tous secteurs) par type de maille	Nombre d'entreprises (tous secteurs) dans la maille du Hub
Green Hub (Arlon)	Parc commercial et tertiaire périphérique	50,87	86
Plug R (Liège)	Urbain très dense avec très bonne accessibilité bus	234,35	571
Hub créatif de Seraing	Parc commercial et tertiaire périphérique	50,87	93
Hub créatif de Verviers	Urbain très dense avec très bonne accessibilité bus	234,35	179
TRAKK (Namur)	Urbain très dense avec très bonne accessibilité bus	234,35	264
Open Hub (LLN)	Parc commercial et tertiaire périphérique	50,87	137

<sup>5</sup> Part d'entreprises du secteur d'activité considéré par rapport au nombre total d'entreprises numériques situées à moins de 10 min de marche des hubs créatifs.

Hub créatif Charleroi Métropole	Urbain avec très bonne accessibilité ferroviaire	67,22	344
Le Click (Mons)	Parc commercial et tertiaire périphérique	50,87	81
Wap's Hub (Tournai)	Urbain avec bonne accessibilité bus / Urbain avec très bonne accessibilité ferroviaire <sup>6</sup>	51,77 / 67,22	81 / 178

**Tableau 68 : Comparaison entre le nombre d'entreprises effectif au sein de la maille accueillant le hub créatif et le nombre moyen d'entreprises pour le type de maille considéré.**

## 7.2 ENSEIGNEMENTS

Pour chaque thématique, quelques chiffres et tendances méritent effectivement d'être rappelés au terme de la réflexion. Bien évidemment, ces données furent conditionnées par les définitions mêmes de chaque thématique au départ des codes NACE et qui ont été présentées et justifiées aux chapitres 3 et 4 sur la base de l'étude de la littérature et de diverses analyses antérieures. Il s'agit d'un angle d'approche qui ne doit pas être considéré comme périmètre univoque de secteurs aux définitions parfois différentes comme les différentes références étudiées ont pu le mettre en évidence.

### 7.2.1 L'économie numérique et l'industrie 4.0

Représentant 2,5 % de l'emploi total wallon en 2018, l'économie numérique a connu, sur la période 2013-2018, une croissance pratiquement trois fois supérieure à celle de ce même emploi total. Cette croissance wallonne reste toutefois moins soutenue que celles observées à Bruxelles et en Flandre et **la Wallonie apparaît assez nettement sous-spécialisée dans ce domaine par rapport aux autres régions**. Le développement de l'économie numérique apparaît lié aux dynamiques métropolitaines et est, à ce titre, principalement localisé dans le nord de la Wallonie. Les secteurs les plus représentés sont ceux de la fabrication de fils et câbles (fibre optique), les télécommunications par satellite, l'édition de jeux électroniques. Au contraire, la distribution des TIC, la fabrication/réparation/commerce d'ordinateurs et d'équipements périphériques semblent être peu représentés.

Au départ de la base de données Bel-first, le numérique représente également 5,1 % des entreprises wallonnes et 4,0 % de la valeur ajoutée nette.

Si l'analyse spatiale fine de la distribution des entreprises de l'économie numérique confirme **une nette prédilection pour les espaces urbanisés (en ce compris les territoires résidentiels), cette affirmation doit cependant être nuancée**, car celle-ci est également très présente au sein des parcs commerciaux et tertiaires périphériques. L'analyse met également en exergue des tendances par filière :

- Les services (filiale largement dominante) privilégient les espaces urbains denses et très accessibles en transports en commun et les espaces résidentiels denses ;
- La distribution (commerce de gros notamment) privilégie les espaces urbains denses ;
- La production privilégie davantage les parcs d'activités économiques et de façon moindre, les espaces urbains.

### 7.2.2 L'économie circulaire

À l'échelle de la Wallonie, l'emploi circulaire de base représente 2,3 % de l'emploi total wallon, pour une moyenne nationale de 2,1 %. Cette thématique enregistre une croissance de 5,7 % entre 2013 et 2018. Cette croissance est supérieure à celle de l'emploi total wallon et est aussi plus soutenue que dans les

<sup>6</sup> Wap's Hub est situé à la limite entre deux mailles.

deux autres régions du pays. **La Wallonie est particulièrement bien représentée dans les secteurs du traitement et de l'élimination des déchets dangereux, la réparation d'appareils électroménagers, le démantèlement d'épaves**, etc. Toutefois, il est nécessaire de faire le constat interpellant d'une diminution quasi généralisée du nombre d'indépendants « circulaires » côté wallon, au contraire de l'emploi salarié qui progresse. À l'inverse de l'économie numérique, les activités centrales de l'économie circulaire ne semblent pas se comporter comme des dynamiques métropolitaines. Si, de manière assez classique, les plus grands contingents d'emplois sont retrouvés dans les milieux urbains, l'étude des valeurs relatives montre une répartition différente, avec **des scores très variables à travers le territoire wallon**. Ainsi, ces scores variables s'observent aussi bien dans les espaces plus dynamiques proches des régions bruxelloises et liégeoises que dans des arrondissements aux caractéristiques davantage rurales, où se côtoient des communes ayant à la fois de bons et de moins bons scores relatifs.

Au départ de la base de données Bel-first, le circulaire représente 2 % des entreprises wallonnes et 3 % de la valeur ajoutée nette.

L'analyse spatiale fine de la distribution des entreprises de l'économie circulaire **confirme une relative ubiquité territoriale, voire une relative aversion pour certains milieux densément urbanisés, possiblement et entre autres pour des questions de compatibilité des activités avec le voisinage**. Ceci explique leur surreprésentation dans les territoires industriels ou en parcs d'activité économique, ainsi que dans des espaces moins denses et/ou dotés d'une bonne accessibilité. Ce constat est cependant à nuancer en fonction des secteurs.

Les deux domaines de base de l'économie circulaire témoignent effectivement de comportements territoriaux différents :

- Les activités de réparation privilégient les espaces urbains et les abords des routes nationales structurantes ;
- Les activités de recyclage privilégient assez logiquement les espaces résidentiels et les parcs d'activités économiques.

De plus, les activités circulaires, surtout liées à la réparation, tendent à se diffuser progressivement au sein des espaces moins denses voire ruraux, mais pour une bonne part, caractérisés par une bonne accessibilité.

### 7.2.3 L'économie créative

L'emploi « créatif » représente 5,8 % de l'emploi total wallon en 2018, pour une moyenne nationale de 6,5 %, et une croissance de 2,6 % pour la période 2013-2018. Si cette croissance est légèrement supérieure à celle du pays, elle est inférieure à celle de l'emploi total wallon. **La Wallonie apparaît comme étant légèrement sous-représentée dans ce domaine par rapport aux deux autres régions du pays**, avec seulement 24 % de l'emploi créatif total belge se retrouvant au sud du pays. Les secteurs comme la fabrication de verre creux, d'instruments de musique ou encore de bijoux apparaissent, par contre, davantage présents en Wallonie. L'économie créative semble également ne pas spécifiquement obéir aux dynamiques métropolitaines, avec une représentation relative dans différentes typologies de territoires. On note, par ailleurs, une plus forte part relative de l'emploi indépendant par rapport à l'emploi salarié dans ce domaine de l'économie créative, avec un certain lien entre la répartition de l'évolution de l'emploi indépendant total, plus prononcée dans le nord de la Wallonie, et l'évolution de l'emploi indépendant créatif. Au niveau de l'emploi salarié, le secteur semble représenté par des établissements généralement de très petite taille.

Au départ de la base de données Bel-first, le créatif représente 8,5 % des entreprises wallonnes et 4,0 % de la valeur ajoutée nette, ce qui témoigne de la petitesse des entreprises.

L'économie créative **privilégie clairement les espaces urbains denses**, même si cette propension est à nuancer en fonction des secteurs. Ainsi, des croissances significatives sont observées dans le périurbain des grandes villes, renvoyant davantage à la notion fonctionnelle des régions urbaines. De

même, l'économie créative paraît également se propager progressivement au niveau de certaines petites villes du sud du sillon Sambre-et-Meuse.

### 7.2.4 Politiques et initiatives

Les trois dynamiques étudiées sont l'objet depuis de nombreuses années déjà d'une série de stratégies et d'actions initiées par les différents niveaux de pouvoir considérés. L'Europe semble par ailleurs pousser à l'accélération de ce mouvement, constat confirmé par le Green Deal. Elles se comprennent au travers de la volonté de l'Union européenne, de ses États membres et des régions constituantes de réindustrialiser l'Europe tout en l'inscrivant dans la transition digitale, énergétique et environnementale, dans la perspective d'un développement davantage durable et, suite à la crise sanitaire, d'une relocalisation des activités sur le continent.

En Wallonie, cette philosophie est inscrite depuis longtemps déjà dans les versions successives du Plan Marshall et relayée via une série de programmes et stratégies phares : Circular Wallonia pour l'économie circulaire, Digital Wallonia pour l'économie numérique, Creative Wallonia pour l'économie créative... Même si ce dernier est en attente de nouvelles perspectives. Globalement, l'ambition est, au départ des hubs créatifs, de tendre vers un modèle davantage généraliste et transversal afin de diffuser les méthodes agiles et créatives d'innovation vers l'ensemble du tissu entrepreneurial établi ou à venir.

L'hypothèse de l'intérêt suscité par ces trois dynamiques économiques se confirme au niveau des territoires limitrophes de la Wallonie et se retrouvent dans les stratégies de développement territorial et/ou (socio)économique des États et régions français, allemands... mais aussi à Bruxelles et en Flandre. Certaines stratégies témoignent d'une transversalité entre les trois économies, et leur horizon temporel de déploiement est variable, anticipant, pour certaines, des termes lointains. A noter que plusieurs stratégies et programmes intègrent des logiques de gouvernance efficace et de réseautage des dynamiques et acteurs. Force est toutefois de constater que l'enjeu territorial, au travers des leviers et contrainte inhérentes aux différents espaces, n'est que partiellement appréhendé. Certaines stratégies et programmes intègrent cependant et pleinement cette dimension dans leur logique de réflexion et leurs principes de mise en œuvre, sans doute sous l'impulsion de la stratégie européenne S3.

## 7.3 RECOMMANDATIONS

De manière générale, en regard du volet « recommandations » de la présente réflexion, il nous faut rappeler plusieurs points d'attention. En effet, compte tenu, primo, du caractère intermédiaire de nos conclusions par rapport à la réflexion qui doit être poursuivie, secundo, de l'amplitude du champ de réflexion qui cible trois thématiques sous l'angle transversal du développement territorial et, tertio, de la multiplicité et diversité des mécanismes wallons de soutien aux entreprises (166 au total), ce volet recommandations ne peut qu'être limité à de grands principes d'interventions de la gouvernance régionale.

### 7.3.1 Du point de vue du « soutien à l'émergence d'écosystèmes locaux »

L'analyse territoriale de l'environnement économique des hubs créatifs, menée à titre exploratoire et présentée au début de cette conclusion, nous paraît néanmoins riche d'enseignements. Bien évidemment, les choix de localisation de ces hubs ne sont évidemment pas neutres, mais le recours aux mailles permet d'objectiver les enseignements puisqu'elles identifient de manière fine des territoires aux facies économiques similaires.

Primo, globalement, la présence d'un hub semble avoir un effet d'impulsion sur l'environnement économique local sachant qu'ils s'inscrivent souvent dans des contextes de redynamisation territoriale. L'effet dynamogène recherché semble effectivement se confirmer avec une densification du tissu économique avoisinant. Bien sûr, l'hypothèse de causalité devra être confirmée avec davantage de recul, **mais l'émergence d'un écosystème économique local apparaît** pour 8 des 9 hubs créatifs. **Dès lors, on ne peut que recommander d'encourager l'insertion de dynamiques et lieux de type « hubs » au niveau des opérations de rénovation urbaine, singulièrement au sein des**



### quartiers socio-économiquement défavorisés et de promouvoir une approche davantage transversale de ces opérations<sup>7</sup>.

Secundo, **le secteur du numérique semble jouer un rôle prépondérant et devoir être privilégié** au niveau de ces dynamiques de développement local. De plus, rappelons la double dimension du numérique, à la fois intrinsèquement lié au secteur d'activité étudié ici, et vecteur de la transformation digitale de l'économie. Dès lors, au niveau des dynamiques territoriales de type hub et autres tiers-lieux, le terme étant utilisé de manière générique, on ne peut qu'encourager **un soutien ciblé au secteur numérique, notamment au travers des mécanismes de formation et d'aides à la création**, sachant que celui-ci apparaît sous représenté au niveau régional. Ce secteur doit également bénéficier du soutien, amené à se renforcer, au déploiement de l'industrie 4.0.

#### 7.3.2 Du point de vue de la « résilience territoriale »

Si, comme déjà souligné, chaque thématique recouvre des comportements territoriaux assez diversifiés en fonction des secteurs considérés, ce qui rend réductrices les conclusions de portée générale, néanmoins nous avons tenté de tirer quelques enseignements et orientations sectorielles qui cependant restent à affiner, face à la question générale et très complexe de la dynamisation économique des territoires.

- La thématique numérique, que nous venons d'évoquer, semble être la plus sensible à la dynamique de « métropolisation », concept vis-à-vis duquel nous avons exprimé une position critique, mais qui, néanmoins, est associée à une concentration d'acteurs et d'échanges de connaissances, ce qui expliquerait un positionnement privilégié au sein du Brabant wallon. Dès lors, ce constat ne fait que renforcer notre recommandation **d'un soutien spécifique au niveau des dynamiques de régénération urbaine des grandes villes**. Nous pensons, à titre d'exemples, à l'instauration de plateformes d'e-commerce dédiées aux commerces locaux, éventuellement associées à des centres de distribution urbaine de proximité.
- La thématique créative, souvent associée à l'innovation, apparaît comme la plus inféodée à l'environnement urbain, en lien avec la densité et la mixité. Dès lors, **elle semble s'accommoder également des petites villes et pourrait être un levier de dynamisation de celles-ci**.
- La thématique circulaire apparaît comme celle qui présente la plus grande plasticité vis-à-vis du territoire. Certains secteurs, notamment dans le domaine du traitement des déchets, nécessitant des surfaces importantes et un éloignement vis-à-vis des zones habitées, privilégieront les parcs d'activités économiques. Dès lors, l'économie circulaire apparaît comme un levier territorial moins pertinent si ce n'est **au niveau du développement de certaines filières, énergétiques notamment, et réseaux de chaleur qui sont également à promouvoir** vu leur caractère vertueux vis-à-vis de l'environnement. Par ailleurs, la rénovation des logements apparaît comme une filière particulièrement opportune vis-à-vis de l'économie circulaire.

#### 7.3.3 Du point de vue sectoriel

La « sous-spécialisation » globale de l'économie wallonne dans le secteur du numérique est interpellante (indice par rapport au pays de 0,66) sachant qu'il est soutenu par une diversité d'actions développées par l'Agence du Numérique (programme Digital Wallonia). Si la « faible métropolisation » de la Wallonie s'avère être une hypothèse explicative, de manière plus générale, cette situation pourrait, à la fois, résulter d'une faiblesse de la demande de prestations dans le domaine et d'un déficit entrepreneurial dans le secteur. Nonobstant, la nécessité de confirmer cette hypothèse, notamment en lien avec les caractéristiques du tissu économique wallon constitué majoritairement de très petites entreprises, le

<sup>7</sup> À ce propos, nous renvoyons aux conclusions du rapport : Politique de la ville – Renforcement des centralités urbaines et de leur attractivité sous l'angle économique, CPDT (2017).

soutien à la transformation numérique des entreprises, mais aussi des services publics, devraient constituer **un levier de développement du secteur**.

Au niveau de l'économie circulaire, outre le fait que, tout comme le numérique, elle apparaît de plus en plus sous-jacente et transversale aux processus de production, le soutien à des dynamiques de type « symbiose industrielle » et autres réseaux « énergies et production de chaleurs » constituent **de réelles opportunités pour les territoires tant urbains que ruraux**. Les stratégies régionales d'innovation pour la spécialisation intelligente (RIS3) semblent constituer une opportunité très intéressante pour intégrer les logiques circulaires au niveau local.

### 7.3.4 Du point de vue de la gouvernance locale

Les trois thématiques sont révélatrices d'une évolution majeure du développement économique local qui passe d'une dynamique de valorisation des ressources du territoire à une dynamique basée sur les interactions au sein d'un territoire. Dès lors, comme en témoignent différentes initiatives étrangères, l'encouragement à **la mise en réseaux des acteurs locaux** ou par « bassins sous-régionaux », y compris à travers des approches transversales, apparaît primordial vis-à-vis des trois thématiques.

Par ailleurs, **favoriser la visibilité des lieux d'activités**, à l'instar des hubs créatifs, et les « ouvrir » aux acteurs locaux et citoyens semblent stimuler grandement leur développement. En effet, différentes expériences étrangères mais également belges, témoignent de l'importance de l'effet « vitrine » des espaces dédiés à la dynamisation économique locale.